



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024

ID : 059-215903832-20241202-DC_2024_076-AU

Répub

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2024-076

DÉCISION DU MAIRE

Objet : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE DIVERS SECTEURS DE LA VILLE

Lot N° 1 : Entretien et préparation des terrains de sports

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2, R2194-5 et R2194-7

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Vu le rapport de la commission d'appel d'offres du 19 juillet 2022,

Vu la délibération n°22-49 autorisant M. le Maire à signer les marchés entretien des espaces verts de différents secteurs de la ville.

Considérant la nécessité de prolonger la durée du marché jusqu'au 28 février 2025 afin d'éviter une rupture de services dans l'attente de l'effectivité de la prochaine mise en concurrence.

DÉCIDE

La prolongation du marché attribué à la société AVENIR JARDIN jusqu'au 28 février 2025 constituant une modification non substantielle et de faible montant du marché.

L'incidence financière sera induite par les prestations effectivement réalisées suivant le bordereau des prix unitaires.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 2 décembre 2024

Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIÉ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu

de sa réception en Sous-Préfecture le 17/12/2024

et de la publication le 17/12/2024